

Les cahiers de la Maison de l'Épargne



Après les nouvelles mesures coercitives contre la vitesse au volant, le tabac, l'alcool, la circulation sur les voies sur Berges à Paris, le sucre, la drague, les amendes majorées pour le stationnement prolongé, etc. ; la société du tout interdit accentue sa répression sur l'épargne avec 8 impôts nouveaux, malgré les promesses de campagne électorale :

- ⇒ La CSG, avec 1,7 points de plus!
- ⇒ L'IFI, notamment sur les SCPI portant agrées pour l'AMF alors que les SIIC, sociétés immobilières cotées qui font le même métier d'investisseur en sont exonérées,
- ⇒ Le timbre, le tabac, la fabrication de papier, carton et pâte de cellulose,
- ⇒ La taxe Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations),
- ⇒ La taxe cabanon, impôt sur la construction des abris de jardin et des piscines ; taxe sur l'essence et le diesel ; sans oublier la nouvelle taxe sur les biens ostentatoires.

A ce rythme d'un nouvel impôt par mois, cela pourrait en faire 60 à la fin du quinquennat !

De leur côté, les entreprises doivent toujours s'acquitter de 233 prélèvements fiscaux ou sociaux : les impôts sur la production comme la contribution sociale de solidarité des sociétés assis sur le chiffre d'affaires et la contribution de valeur ajoutée des entreprises qui réduisent les marges et pèsent 3% du PIB contre 1% en Espagne et 0.4% en Allemagne. La simplification et la suppression de certains impôts devait pourtant être, paraît-il, une priorité.

Gérard Auffray
Président Fondateur



20 rue Cujas Paris 5^{ème}

Coup d'œil sur le rendement de l'épargne

Rendement des livrets

Livret	Taux	Plafond
Livret A, Livret Bleu	0.75%	22950€
Livret d'épargne populaire	1,25%	7700€
Livret Jeune	1 à 2,75%	1600€
Plan d'épargne logement *.*	1%*	61200€
Livret de développement durable *.*.*	0,75%	12000€
Compte d'épargne logement *.*.*.*	0,50%	15300€

* Entre 01/08/2003 et 31/01/2015 le taux était de 2,5%; il est passé à 2% jusqu'au 31/01/2016. Les plans ouverts à partir du 01/02/2016 affichent 1,5%; et 1% à partir du 01/08/2016.

. Les intérêts sont exonérés d'impôt sur le revenu jusqu'à la veille du 12^e anniversaire

..* Les intérêts sont exonérés d'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux.

..*.* Les intérêts sont exonérés d'impôt sur le revenu, mais sont soumis aux prélèvements sociaux (taux de 15,5% depuis 01/07/2012).

Assurance Vie

Performance annuelle moyenne (FFA)	Fonds en euros	Unités de compte (UC)
2016	1,80%	3,90%
2017	1,48%	2,90%
2018 (prévision)	1,40%	2,40%

Performances des valeurs mobilières cotées

	2017	2013-16 (moyenne)
Euronext Paris CAC 40	9,61%	7,73%

Inflation moyenne
(INSEE, février 2018)

1,2%

Rendement des SCPI (évolution du prix des parts)

2015	2016	2017
4,85%	4,63%	4,42%

Croissance PIB France (Selon l'INSEE)

2016	2017	2018 (prévision FMI)
1,1%	2,0%	1,9%

Les yo-yo des cryptomonnaies

Le piratage, en février dernier de la plateforme d'échanges japonaise Coincheck (avec une perte de 530 millions de dollars) et le durcissement de la réglementation continuent d'alimenter un mouvement de défiance vis-à-vis du bitcoin. Elle enregistre, le 06 février, une valeur de 6.094 dollars, face à 20.000 en décembre 2017.

En Chine, le gouvernement a bloqué l'accès aux plateformes d'échanges et renforcé les règles sur les cryptomonnaies. Au Royaume-Uni, Lloyds Banking Group interdit les achats de bitcoin par ses clients, suivant l'exemple de plusieurs grandes banques américaines. Le Président de la BCE met en garde contre le cryptomonnaies, des actifs selon lui « très risqués » et dont le prix est « entièrement spéculatif ». Le gouvernement britannique demande une meilleure régulation du bitcoin avant qu'il devienne une vraie menace pour le système financier.

Cependant, à la fin février, le bitcoin rebondit pour atteindre les 10.973 dollars. Faites votre pari !

Pour ces nombreux épargnants,
qui ne sont pas vigilants,
les déboires sont récurrents,
et les séquelles
sont éternelles,
comme les diamants,
qui brillent tant.

Aux larmes, épargnants !!

Des malheureux événements historiques
depuis plus d'un siècle ont marqué la collecte de l'épargne

Tradeurs vs banques: à qui la faute?

Symbole de la finance folle, l'affaire Kerviel a éclaté li y a dix ans. Le 24 janvier 2008, la Société Générale accuse Jérôme Kerviel de prises des positions trop risquées sur les marchés financiers: une exposition de 50 Mds € sans couverture. Résultat, 4,9Mds € de perte. Après 10 ans de procédures, cette affaire est loin d'être finie pour connaître la réelle implication de la Banque dans cette affaire (en 2016, la Cour d'Appel de Versailles a estimé que la Banque portait, par son manque de contrôle, une responsabilité dans les pertes causées par Kerviel). Cette affaire devient le symbole de l'excès dans la finance, mais il n'est pas le seul.

En 2008, Boris Picano-Nacci était tradeur du groupe des Caisses d'épargne qui pariait sur la valeur des actions et sur leur volatilité. Trois semaines après la chute de Lehman Brothers, et en pensant que le pire était passé, il fait une erreur d'analyse dans des marchés qui font du yo-yo. Le 10 octobre, sa banque doit payer l'addition : 750 M€. Il est condamné à deux ans de prison avec sursis et 315 M€ de dommages et intérêts à payer à son employeur.

En 2010, Fabrice Tourre, tradeur de Goldman Sachs surnommé Fabulous Fab, est accusé d'avoir vendu en 2007, comme une valeur sûre, un produit hypothécaire hyper spéculatif gravé des subprimes (Abacus) dont il savait qu'il allait plonger. Il a eu la mauvaise idée de s'en vanter dans un courriel « l'édifice tout entier va s'effondrer » et qu'il ne se sentait pas trop coupable de ça. Il a été condamné à payer une amende de 850,000 dollars. C'est le seul banquier de Wall Street à avoir été déclaré coupable de la crise financière de 2008.

Bruno Iksil, la Baleine de Londres, est accusé en 2012 d'avoir causé la perte de 6,2 Mds€ à JP Morgan sur des opérations liées aux dérivés du crédit. Il décrit cette affaire comme « un acharnement contre les tradeurs ». Il n'aurait fait qu'appliquer des décisions prises au-dessus de lui. Selon lui, la Banque a fait une véritable fortune dans cette affaire entre 2012 et 2014. Il a échappé aux poursuites en collaborant avec les autorités américaines.



affiche en exposition à La Maison de l'Épargne

... et dans l'actualité, les problèmes sont aussi récurrents

L'affaire Blesa

Miguel Blesa, le 1^{er} banquier de la crise à mettre les pieds en prison, s'est suicidé le 14 juillet 2017. Président de la Caisse d'Épargne (Caja de Madrid) en 2013, il a été condamné en janvier 2017 à six ans de prison pour détournement de fonds dans l'affaire des cartes de crédits « black », cartes de crédit non déclarées au fisc qu'il distribuait aux membres du Conseil d'administration de la Caja de Madrid (à plus de 60 dirigeants de l'organisme bancaire) afin de couvrir leurs frais personnels, et dans l'affaire de « participations préférentielles », produits financiers perpétuels vendus comme du placement sûr à 300.000 petits épargnants qui, par la suite, ont été ruinés. Pour rappel, la Caja de Madrid, devenue Bankia, avait été renflouée en 2012 avec plus de 20 milliards d'euros d'argent public .

La mort du banquier vient nourrir nombre de spéculations autour des décès de plusieurs personnalités, liées de près ou de loin aux affaires de corruption qui ont éclaboussé le Parti Populaire (PP), notamment depuis l'affaire Gürtel (2009), qui révèle l'ampleur des détournements de fonds publics et autres financements illégaux du parti au pouvoir. C'est le cas, en 2015 de l'épouse du sénateur PP, Maria del Mar Rodríguez Alonso, qui se serait suicidée, ne supportant pas d'être citée dans cette affaire. Un an plus tard, Rita Barbera (maire de la ville de Valence, épice du scandale) est retrouvée morte dans son hôtel ; elle venait de livrer son témoignage devant la justice. Six autres personnalités liées à cette affaire sont également décédées dans des conditions non élucidées jusqu'à présent.

Miguel Blesa est mort avec le triste honneur d'être le banquier le plus détesté d'Espagne.

La corruption et l'argent

« On a tout avec de l'argent hormis des mœurs et des citoyens ». Jean Jacques Rousseau

*« Jamais mal acquis ne profite ». François Villon,
« Le testament ».*

Phrases extraites du jeu « Les 7 péchés du Capital »

En vente à La Maison de l'Épargne, au 20 rue Cujas 75005, Paris.

*Par courrier, 35€ (coût d'envoi France Métropolitaine inclus)
Chèque au nom de La Maison de l'Épargne.*

Par téléphone, 01.46.33.86.86 du mardi à jeudi de 10h à 18h





Le Sélecteur d'Epargne

Découvrez parmi les motivations les plus fréquentes, celles qui vous concernent en priorité pour que le Sélecteur d'Epargne détecte le produit qui répond à vos souhaits:

Cochez 3 choix

1. Avantages fiscaux : abattement, plan d'épargne, crédit d'impôt, droits de succession exonérés.
2. Rentabilité constante élevée (généralement supérieur à 4%)
3. Gestion facile
4. Protection du placement contre l'érosion monétaire
5. Sécurité, notoriété publique
6. Possibilité de plus-value sur le capital
7. Encaissement des revenus trimestriel ou mensuel
8. Possibilité d'accumuler des petites sommes (inférieures à 1000€)
9. Liquidité rapide (inférieure à 1 mois)

*Si vous souhaitez avoir la **réponse gratuite**, vous pouvez nous contacter en nous envoyant votre carte de visite à la Maison de l'Epargne 20, rue Cujas 75005 Paris, téléphone 01.42.89.19.52*



*La Nature humaine dans ses
rapports à la richesse
s'est exprimée par la peinture de grands artistes*



Usurier avec une femme en larmes. Gabriel Metsu, 1654. Musée of fine arts de Boston.

Peinture de genre huile sur toile. Représentation d'un usurier impitoyable et impavide devant le désespoir d'une jeune femme en larmes, uniquement inflexible sur l'appât du gain.

Petites phrases des grands penseurs

*« On ne peut devenir entrepreneur qu'en devenant auparavant débiteur.
S'endetter appartient à l'essence de l'entreprise et n'a rien d'anormal »*

Joseph SCHUMPETER

*Economiste autrichien connu pour ses théories sur les fluctuations
économiques, la destruction créatrice et l'innovation.*